

**RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU**  
**ANNEE 2010**

**SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**1. Indicateurs techniques**

**A. PRODUCTION**

Localisation du point de prélèvement :

- Forage route des Barnolets, lieu-dit "Bois du Poteau Rouge" à 1,5 km à l'est du bourg en limite des communes de Fontainebleau et Ury.
- Fonds de puits à - 78.50 mètres - nappe des calcaires de Brie

\* volume puisé entre le 17/03/2009 et le 18/03/2010 :

105 029 m<sup>3</sup>

variation // période précédente : + 1.5 %

\* Débit moyen : 288 m<sup>3</sup>/jour (max. 545 m<sup>3</sup> – min. 171 m<sup>3</sup> en hiver)

\* Capacité totale de pompage : 854 m<sup>3</sup>/j

La commune a engagé la procédure obligatoire de protection du captage. En 2005, une étude environnementale préalable à la définition des périmètres de protection a été rendue par le bureau EXCIPE. L'hydrogéologue agréé a rendu en juillet 2007 son rapport sur la définition des périmètres et des servitudes attenantes dans un rapport. La consultation administrative a été réalisée en 2008 : les services ont émis des avis favorables. Fin 2008, un bureau de géomètre a été retenu pour la réalisation des plans et état parcellaires ainsi que pour la publicité foncière. Cette étude a été effectuée durant les exercices 2009 et 2010.

**B. DISTRIBUTION ET CONSOMMATION**

***- RESEAU***

- Longueur totale du réseau : environ 13 520 ml
- Ancienneté des canalisations et catégories :
  - ≅ 23 % du réseau : diamètre 150 - moins de 15 ans
  - ≅ 65 % du réseau : diamètre 150 - plus de 15 ans
  - ≅ 12 % du réseau : diamètre 40 - plus de 15 ans

- Ces canalisations sont, en majorité, en fonte. Les plus récentes (- de 15 ans) sont en PVC rigide.
- En 2002, le Conseil Municipal a décidé le principe d'une mise en conformité progressive des branchements au réseau dans les anciennes propriétés à savoir une remise systématique en limite de propriété des compteurs d'eau en cas de fuite. Aucune propriété n'est concernée par cette décision en 2010.

#### **- RESERVOIR**

- localisation : rue de la Croix Saint Antoine
- capacité : 500 m<sup>3</sup>
- capacité de stockage // consommation journalière moyenne : 181 %

#### **- CONSOMMATION**

:

- nombre d'habitants :  $\approx$  1 520  
dont 1 264 résidents permanents (recensement 2009)  
et  $\approx$  260 résidents saisonniers (Week-end et belle saison)
- nombre d'abonnés (ménages; artisans et commerçants; collectivité) : 565
- nombre de compteurs : 580 (dont 5 compteurs communaux et 2 compteurs généraux ( copropriétés du Bois de la Garenne – des Maisons Blanches )
- volumes distribués (consommés) :
  - facturés : 88 095 m<sup>3</sup>

Pour mémoire en 2009 : 80 518 m<sup>3</sup>.

Cette augmentation sensible du volume facturé (+ 9 %) s'explique par un mois d'août 2009 avec de fortes chaleurs et une pluviométrie particulièrement faible entre août et octobre 2009 : le besoin des ménages en eau (arrosage des jardins et consommations domestiques) a donc été majoré.

- non facturés : 16 934 m<sup>3</sup>

Pour mémoire en 2009 : 22 991 m<sup>3</sup>

Ce volume non facturé correspond aux consommations communales (arrosages des massifs – consommations des services techniques) et aux pertes suite aux fuites et travaux sur réseaux.

#### **Analyse de la performance du réseau :**

Deux indicateurs sont possibles :

- Le rendement du réseau = rapport entre volume facturé et volume puisé

Le rendement du réseau achérois de 84 % (88 095 / 105 029) est satisfaisant : un rendement de 70 % est jugé correct, au-delà de 80 % satisfaisant.

- L'indice linéaire de perte = volume d'eau perdu pour 1 km de réseau

L'indice de perte avec 40 abonnés/km doit être inférieur à 5 m<sup>3</sup>/j/km soit pour Achères un maximum de 24 275 m<sup>3</sup> : la perte de 16 934 m<sup>3</sup> en 2010 est donc tout à fait acceptable.

Achères la Forêt fait partie des communes du Département qui ont un réseau d'eau potable performant (Etudes téléchargeables sur le site internet du Conseil Général).

## **C. QUALITE DE L'EAU**

- Type de traitement : chloromètre (réglage à 8g/h)

- Surveillance de la qualité distribuée :

11 analyses ont été réalisées par le laboratoire d'analyses agréé par les Ministères de la Santé et de l'environnement.

Lieux des prélèvements : réservoir (9) - mairie (2)

Type d'analyses : analyse bactériologique et physico-chimique.

L'eau distribuée est testée conforme aux valeurs limites réglementaires.

- Taux de nitrates :

- o teneur moyenne : 11.3 mg/l

pour mémoire teneur moyenne en 2009 : 12 mg/l

Les normes de l'Union Européenne applicables sont :

valeur limite : 50 mg/l

valeur guide : < 25 mg/l

L'eau distribuée à Achères contient donc peu de nitrates

Il est noté que le réservoir communal fait l'objet d'un nettoyage tous les ans.

Depuis janvier 2003, la commune a signé une convention avec la SAUR qui assure, entre autres prestations, le suivi du résiduel de chlore sur le réseau (toutes les deux semaines sur deux points). Aucune anomalie n'a été relevée en 2010.

Compte-tenu du Plan Gouvernemental Vigipirate, la Préfecture impose depuis décembre 2003 une augmentation de la chloration des réseaux d'eau potable : 0.3 mg/litres en sortie de réservoir. Cette mesure est respectée à Achères.

**CONCLUSION** : *Le service assure une production de qualité et suffisante en quantité.*

## **2. Indicateurs financiers**

### **A. PRIX DE L'EAU**

- La tarification
  - au m<sup>3</sup> consommés
  - location du compteur en fonction du débit
  - redevances pour l'Agence de l'eau (ces redevances sont perçues par la commune et reversées intégralement)

Le service est assujéti à la T.V.A

- Une seule catégorie d'abonnés

- Modalités de révision et évolution

Il est proposé la révision du tarif chaque année.

La tarification est annuelle et correspond à une consommation du 1er mars année N au 28 février année N+1.

Le conseil municipal a fixé le prix de l'eau pour la période 01/03/2009 - 28/02/2010 à 1.40 €HT le m<sup>3</sup>

2 factures sur la base de la référence INSEE (120 m<sup>3</sup>) au 1er janvier 2009 et au 1er janvier 2010 sont annexées au présent rapport.

La variation est de 3 %.

## **B. AUTRES INDICATEURS FINANCIERS**

- Autre recette du service :

droit de branchement (accès au réseau) : 450 €

- Dette : 150 000 € sur 20 ans à 3.82 %

Cette somme a été empruntée pour financer les travaux de mise aux normes des branchements du Domaine Defontaine. Coût net de l'opération pour la commune : 468 403 €

- Autofinancement et capacité d'emprunt :

Le service a une capacité financière à entreprendre de nouveaux travaux d'environ 40 000 €/an

## **ASSAINISSEMENT**

### **1. Indicateurs techniques**

#### ***\* Assainissement non collectif :***

Nombre d'habitants disposant d'un système d'assainissement autonome : ≈ 1150

( ≈ 420 foyers)

Depuis juillet 1995, les permis de construire ne sont accordés qu'avec une étude d'aptitude du sol à l'assainissement et de détermination de la filière la mieux adaptée aux exigences du site.

En respect de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la Municipalité a approuvé en 2002 un zonage d'assainissement et un schéma directeur d'assainissement puis engagé de nombreuses études pour la construction d'une station d'épuration et d'un réseau d'eaux usées.

En février 2005, le Conseil Municipal, vu le coût prévisionnel excessif des travaux et le désengagement financier de l'Etat, a décidé de renoncer à la réalisation d'un assainissement collectif.

En décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé un nouveau zonage d'assainissement (tout le territoire de la commune est concerné par un assainissement non collectif) et a délégué la gestion de son Service Public d'Assainissement Non Collectif au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

**\* Zones d'assainissement collectif :**

1/ Copropriété du Domaine Defontaine :

- nombre d'habitants concernés :  $\approx$  210
- système de collecte : réseau séparatif
- système de traitement : boues activées - aération prolongée

2/ Copropriété du Bois de la Garenne :

- nombre d'habitants concernés :  $\approx$  70
- système de collecte : réseau séparatif
- système de traitement : boues activées - aération prolongée

3/ Aires de services Leclerc sur l'autoroute A6 :

- système de collecte : réseau séparatif
- système de traitement : aération prolongée

Jusqu'à fin 2008, ces 3 stations d'épuration privées étaient contrôlées par la SATESE (service de la Direction de l'Eau et de l'Environnement). Depuis 2009, ce contrôle n'est plus effectué.

## **2. Indicateurs financiers**

Sans objet